

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JANVIER 2023 A 17 H 30

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Validation du dernier compte rendu
- 2 – remboursement divers
- 3 – nomination agent recenseur et rémunération
- 4 – demande de financement CD05 et Région PACA
- 5 – Etude photovoltaïque sur bâtiments communaux
- 6 – demande de subvention
- 7 - Questions diverses

Le quatre janvier deux mille vingt-trois à 17 heures 30 s'est réuni en réunion ordinaire, à la mairie de Valdoule, le Conseil municipal de la commune nouvelle de VALDOULE

La séance est ouverte sous la présidence de Gérard TENOUX , Maire de Valdoule

Etaient présents : TENOUX Gérard, AUBEPART André, BOURGEAUD Nathalie, COMBE Liliane, LANGLOIS Noëlle, Camille TENOUX, Marty COUSIN, Claudine DEWILDE

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Brigitte Charmet qui a donné procuration à Gérard Tenoux

Jean Luc Aimonier qui a donné procuration à Nathalie Bourgeaud

Etaient absents et excusés :

AUBERT Eveline

ORDRE DU JOUR

1 – validation du dernier compte rendu

Le Maire demande si certains membres ont des observations à formuler concernant le compte rendu de la séance du 25 Octobre 2022. Aucune observation n'est apportée. Le Maire remercie le Conseil Municipal pour son approbation à l'unanimité.

VOTE : Pour 10 Contre 0 abstention 0

2 – remboursements divers

Le Maire fait part à son Conseil :

- de la facture présentée par Mme Nathalie Bourgeaud, d'un montant de 52,00 qu'elle a réglée, compte tenu que la Commune n'avait pas de compte ouvert
- De la facture de Wordpress (site internet) d'un montant de 96.00 réglée par Mme Corinne Tenoux, par carte bancaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le remboursement de la somme de 52.00 euros à Madame Nathalie Bourgeaud, et le remboursement de la somme de 96.00 euros à Mme Corinne Tenoux.

VOTE : Pour 10 Contre 0 abstention 0

3 – nomination agent recenseur et rémunération

Le Maire fait part à son assemblée de la nécessité de recruter un agent recenseur, la commune étant éligible au recensement de la population qui doit avoir lieu du 19 janvier au 25 février 2023.

Le Maire rappelle également que Mme Régine Illy, ayant déjà réalisé le recensement les années antérieures, a déposé sa candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le recours à une personne en tant qu'agent recenseur du 19 janvier 2023 au 25 février 2023 et nommera Madame Régine Illy, agent recenseur.
- Fixe la rémunération nette à 800 euros pour la période du 19 janvier 2023 au 25 février 2023.
- Prend acte que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la commune.
- Charge Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Pour 10 Contre 0 abstention 0

4 – demande de financement CD 05 et Région PACA

Le Maire rappelle à son Conseil Municipal que la collectivité a bénéficié de deux DETR pour la maison Sylvestre, à savoir :

- En 2021, 80 000.00 euros de subvention pour un montant HT de 200 000.00 euros de travaux, soit 40% de subvention

7 – questions diverses

- Extinction de l'Eclairage Public : Le Maire fait part à son Conseil, que suite à la délibération prise lors de la réunion du Conseil Municipal du 25 Octobre 2022, nous avons reçu un premier devis d'un montant de 4 920.00 euros HT, et nous sommes en attente d'un deuxième devis.
- Brûlage dirigé : Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal du souhait de Florent Latil et Aurore Tenoux, de mener un brûlage dirigé en partenariat avec le SDIS et la DDT sur les parcelles communales qu'ils louent par convention de pâturage. Le Conseil Municipal donne son accord de principe.
- En ce qui concerne l'apéritif avec vœux du Maire, il aura lieu le Dimanche 15 Janvier 2023 à 11 H.
- Le Maire fait part à son Conseil du projet de brigades mobiles mis en place par le Gouvernement. Le département devrait être doté de deux brigades, une sur Largentière la Bessée et l'autre sur le Buëch.
- Le Maire fait part à son Conseil que l'employé communal doit repeindre la salle de la Mairie.

La séance est levée à 19 h 10 mn.